

# Un protocole d'accord tronqué

- Le 21 février 2008, seules la CFDT, l'UNSA, la CGC et la CFTC signent le protocole d'accords pour discuter de la réforme de la catégorie B. Elles brisent ainsi le front syndical créé en 2007.
- Ne représentant que 36% des personnels des trois Fonctions Publiques, ne pourront donc négocier qu'au rabais.
- Les quatre autres organisations syndicales, dont la CGT, refusent de cautionner des discussions tronquées d'avance avec le ministère de la Fonction publique.
- Ces discussions ont abouti en deux temps sur un projet puis sur une réforme de la grille de rémunération dans la catégorie B des trois Fonctions Publiques.